

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
24 - DORDOGNE

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	9
• votants	9
• absents	1
• exclus	0

De la commune de BIRON

Séance du 03 décembre 2021 à 20 heures 30

Date de convocation :
18 novembre 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
09 décembre 2021

Objet

N°31/2021
Demande de permis de
construire "La Pradelle"

M. DESMAISON Bruno

Étaient présents :

DESMAYSON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien - RIVAUD Vincent -
VEYSSIERES Sylvie - CAILLER Sébastien - GROULT Philippe - HO
THAM KOUIE Sandra - MATTERA Marc - RAMALHO Irène -
Absent excusé : VERRY Gilles

Secrétaire de séance :

M. CAILLER Sébastien

Vu l'article L111-4 et L111-5

Vu le dossier PC 02404321S0002

Mr le Maire rappelle que la commune de BIRON a acquis la parcelle cadastré D16 pour y réaliser des constructions d'habitation.

Vu qu'à l'élaboration du projet de carte communale, les services de l'état et l'Architecte des Bâtiments de France avaient reconnu ce terrain constructible -

Vu qu'à l'élaboration de la ZPPAUP ce terrain était aussi constructible.

Vu la baisse de population sur la commune et le besoin de revitaliser le milieu rural.

Vu la demande d'un particulier pour construire une habitation.

Vu qu'aucune atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ne sera engendrée (attestation de l'ancien propriétaire)

Vu qu'il n'y aura aucun surcroît de dépenses publiques (tous les réseaux sont sur la voie communale longeant le terrain).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande à l'unanimité qu'un avis favorable soit prononcé par la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers pour ce permis de construire.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 09 décembre 2021.

Publié ou notifié le 09 décembre 2021.

Fait à BIRON, le 09 décembre 2021


